

**Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'École secondaire de la Cité**

No. de la
résolution

**PROVINCE DE QUÉBEC
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES-PORTAGES-DE-L'OUTAOUAIS
ÉCOLE SECONDAIRE DE LA CITÉ**

Procès-verbal de la troisième séance du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2025-2026 tenue le 26 novembre 2025 à 18h30, à l'école secondaire de la Cité.

SONT PRÉSENTS

Mesdames

Bettyna Belizaire	Membre de la communauté
Marie-Luce Leblanc	Enseignante
Geneviève Ouellet	Parent
Mylène Larocque	Membre du personnel professionnel
Souhir Sahraoui	Parent
Céleste Prével	Élève
Estelle Boisvert	Élève
Winon Hernandez	Parent

Messieurs

Laurent Bergeron-Collin	Parent
Patrick Gélinas	Enseignant
Djibril Niang	Enseignant

SONT ABSENTS

Mme Gabrielle Belzile-Quévy	Directrice adjointe
Nancy Rollin Levesque	Membre du personnel du soutien
Marie-Luce Leblanc	Enseignante
Ibrahim Daher	Parent

PARTICIPENT ÉGALEMENT

Mme Catherine Dubuc	Directrice
M. Joffrey Huguet-Latour	Directeur adjoint

1. PRÉSENCES ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le président accueille les membres, constate le quorum et ouvre la séance à 18h33.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par Madame Geneviève Ouellet, appuyé par Monsieur Patrick Gélinas, d'adopter l'ordre du jour avec les modifications proposées.

Adoptée à l'unanimité

	Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'école secondaire de la Cité
--	--

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 29 OCTOBRE 2025

Il est proposé par Monsieur Djibril Niang, appuyé par Madame Mylène Larocque, d'adopter le procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité.

4. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

- Le menu de la cafétéria est déposé sur notre site internet.
- La campagne de financement retenue est celle de la « Boîte à bonbons » pour nos élèves finissants.

5. PÉRIODE D'INTERVENTION DU PUBLIC

Aucune intervention

6. ÉLECTION DU MEMBRE DE LA COMMUNAUTÉ

Mme Belizaire a mentionné son intérêt à poursuivre comme membre de la communauté au conseil d'établissement.

- **CONSIDÉRANT** que conformément à l'article 42, 5^e par. de *la LIP*, le conseil d'établissement de chaque école doit nommer deux représentants de la communauté;
- **CONSIDÉRANT** la volonté de Madame Belizaire de siéger au conseil d'établissement de l'école secondaire de la Cité;
- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Monsieur Laurent Bergeron-Collin, appuyé par Madame Winon Hernandez, il est résolu à l'unanimité;
- **DE NOMMER** Madame Bettyna Belizaire comme représentante de la communauté au conseil d'établissement de l'école secondaire de la Cité pour l'année scolaire 2025-2026.

7. MESSAGES DES REPRÉSENTANTS**7.1. PERSONNEL DE L'ÉCOLE**

Les enseignants constatent une baisse de participation aux différentes récupérations offertes aux élèves. Les élèves ont besoin d'encouragement pour s'impliquer davantage dans leur réussite scolaire.

7.2. ÉLÈVES

Les élèves présents mentionnent les dossiers suivants :

- Plusieurs activités pour le mois de décembre;
- Les finissants ont participé à l'activité du « gant noir ».

CÉ #2526-17

**Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'école secondaire de la Cité**

7.3. PARENTS

- Les élèves qui jouent aux échecs ont participé à leur 1^{er} tournoi. Deux élèves se sont qualifiés pour le tournoi du mois de mars.

7.4. MEMBRE DE LA COMMUNAUTÉ

Madame Bettyna Bélizaire informe les membres sur les dossiers suivants :

- Commentaires en lien avec la sécurité aux alentours de l'école;
- L'Observatoire du développement de l'Outaouais partage des informations concernant le développement de la région.

8. MOT DE L'ÉQUIPE DE DIRECTION

Madame Catherine Dubuc et M. Joffrey Huguet-Latour partagent les informations suivantes :

- Informations en lien avec l'adoption de la Loi 94 sur la Laïcité.
- Plainte formulée au 311 en lien avec la sécurité et la circulation sur le boul. de l'Amérique-Française.
- Détails des activités lors de la journée du 19 décembre 2025.

9. DÉCISIONS

9.1. GRILLE-MATIÈRES 2026-2027

Madame Catherine Dubuc présente la grille-matières 2026-2027. Le statu quo est proposé.

- **CONSIDÉRANT** que l'article 86 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, donne au conseil d'établissement de l'école secondaire de la Cité, le mandat d'approuver la répartition du temps alloué à chaque matière obligatoire ou à option proposée par la direction de l'école ;
- **CONSIDÉRANT** que la proposition de la direction a été élaborée avec la participation des enseignants, conformément à l'article 89 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)* ;
- **CONSIDÉRANT** les besoins des élèves de l'école ;
- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Monsieur Patrick Gélinas, appuyé par Madame Geneviève Ouellet, il est résolu à l'unanimité ;
- **D'APPROUVER** la répartition du temps alloué à chaque matière obligatoire ou à option telle que proposée par la direction pour l'année scolaire 2026-2027.

CÉ #2526-18

**Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'école secondaire de la Cité**

CÉ #2526-19

9.2. CRITÈRES DE SÉLECTION - DIRECTION

À la suite des discussions et du processus réalisé au printemps dernier, Monsieur Laurent Bergeron-Collin présente le résumé des propositions en lien avec les critères de sélection de la direction d'établissement.

- **CONSIDÉRANT** que les articles 79 2° et 96.8 de la *Loi sur l'instruction publique* définissent que le conseil d'établissement doit être consulté quant aux critères de sélection de la direction de l'école ;
- **CONSIDÉRANT** la communication transmise par la direction générale du Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais invitant le conseil d'établissement à compléter le formulaire intitulé *Sondage – critères de sélection d'une direction d'école idéale* ;
- **CONSIDÉRANT** les échanges tenus entre les membres du conseil d'établissement ;
- **EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame Winon Hernandez, appuyé par Madame Souhir Sahraoui, il est résolu à l'unanimité ;
- **D'ADOPTER** les critères jugés prioritaires en vue de la sélection d'une direction d'école, advenant qu'une nomination s'avère nécessaire.

CÉ #2526-20

9.3. CONTENUS POUR LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES PERSONNELLES ET SOCIALES 2025-2026

M. Jofrey Hugué-Latour présente les modalités des contenus prescrits par le MÉQ pour le développement des compétences personnelles et sociales. Ces contenus sont un ajout de la part du MÉQ pour tous les élèves à partir de l'année scolaire 2025-2026.

- **CONSIDÉRANT** que l'article 461 de la Loi sur l'instruction publique (LIP) donne au ministre le pouvoir, dans les domaines généraux de formation qu'il établit, de prescrire des activités ou contenus qui doivent être intégrés dans les services éducatifs dispensés aux élèves;
- **CONSIDÉRANT** que l'article 85 de la Loi sur l'instruction publique (LIP) donne au conseil d'établissement la responsabilité d'approuver l'orientation générale proposée par le directeur de l'école en vue de l'enrichissement ou de l'adaptation par les enseignants des objectifs et des contenus des programmes d'études établis par le ministre ;

CONSIDÉRANT que l'école doit déployer les contenus prescrits pour

**Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'école secondaire de la Cité**

le développement des compétences personnelles et sociales par le ministre ;

- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Monsieur Patrick Gélinas, appuyé par Madame Geneviève Ouellet, il est résolu à l'unanimité ;
- **D'APPROUVER** le contenu proposé par Monsieur Joffrey Hugué-Latour, directeur adjoint, pour l'année scolaire 2025-2026.

CÉ #2526-21

9.4. ACTIVITÉ « LEUCAN »

Madame Catherine Dubuc présente une activité pour recueillir des fonds en lien avec l'organisme « Leucan ». L'activité aura lieu au printemps 2026 et sera sous la responsabilité d'un membre du personnel.

- **CONSIDÉRANT** que l'article 94 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, donne au conseil d'établissement, le pouvoir, au nom du Centre de services scolaire, de solliciter et recevoir toute somme d'argent désirant soutenir financièrement les activités de l'école;
- **CONSIDÉRANT** que les fonds recueillis par cette campagne de financement serviront remis à l'organisme « Leucan »;
- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Monsieur Laurent Bergeron-Collin, appuyé par Madame Mylène Larocque, il est résolu à l'unanimité;
- **D'ADOPTER** l'activité de Leucan.

CÉ #2526-22

9.5. SORTIES DES CLASSES D'ACCUEIL

Madame Catherine Dubuc présente deux sorties qui seraient offertes aux élèves des classes d'accueil.

Musée des sciences et de la technologie du Canada

19 février 2026

Les coûts reliés à la sortie sont assumés par la mesure « École accessible et inspirante »

Musée canadien de la nature

8 mai 2026

Les coûts reliés à la sortie sont assumés par la mesure « École accessible et inspirante »

- **CONSIDÉRANT** que l'article 87 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, donne au conseil d'établissement, le mandat d'approuver la programmation des activités proposées par la direction;

**Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'école secondaire de la Cité**

- **CONSIDÉRANT** que les membres du personnel ont été consultés pour le choix des sorties;
- **CONSIDÉRANT** que le ministère octroie une subvention qui couvre les dépenses et qu'aucuns frais ne devront être déboursés par les parents;
- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Monsieur Laurent Bergeron-Collin, appuyé par Madame Winon Hernandez, il est résolu à l'unanimité ;
- **D'ADOPTER** les sorties éducatives pour les élèves des classes d'accueil.

CÉ #2526-23

9.6. SORTIE DE SKI

Une sortie de ski alpin est organisée pour les élèves volontaires lors des journées pédagogiques du 23 janvier 2026.

Centre de ski Vorlage

Remontée et transport : 36,87\$

Remontrée, location d'équipement, cours et transport : 72,87\$

- **CONSIDÉRANT** que l'article 87 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, donne au conseil d'établissement, le mandat d'approuver la programmation des activités proposées par la direction;
- **CONSIDÉRANT** que le conseil d'établissement peut exiger une contribution financière de la part des utilisateurs de ce service, conformément à l'article 91, 1^{er} par. de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, et que ces revenus tout comme ces dépenses s'ajoutent au budget de l'école;
- **CONSIDÉRANT** que la sortie est proposée et organisée par les membres du personnel;
- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Monsieur Patrick Gélinas, appuyé par Madame Geneviève Ouellet, il est résolu à l'unanimité;
- **D'ADOPTER** les coûts et l'activité de ski alpin pour le 23 janvier 2026 ;

	Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'école secondaire de la Cité
--	--

10. INFORMATION**10.1. COMITÉ DE PARENTS DU CSSPO**

Il n'y a pas eu de rencontre depuis le dernier conseil. La prochaine rencontre aura lieu le 2 décembre 2025.

11. VARIA

Aucun sujet

11. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, il est proposé par Monsieur Laurent Bergeron-Collin que la séance soit levée à 19h40.

La prochaine rencontre aura lieu le 28 janvier 2026 à 18h30.

Laurent Bergeron-Collin
Président

Catherine Dubuc
Directrice